



AIDE À LA FORMATION DES ANIMATEURS

BAFA - BAFD



SED CD71 / © ADOBE STOCK - 062019 IMPRIM'VERT™

Dans le cadre de sa politique jeunesse, le Département de Saône-et-Loire facilite l'accès des jeunes à la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) afin de permettre aux associations de bénéficier de l'apport de cadres compétents pour le développement de leurs actions.

ATTESTATION DE STAGE BAFA - BAFD

Nom - Prénom : _____

Né(e) le : _____

Adresse : _____

Stage suivi : Approfondissement BAFA (joindre la facture)

Formation générale BAFD (joindre la facture)

du _____ au _____

Organisme : _____

Atteste avoir sollicité une déduction de € sur le coût de la formation, conformément aux aides mises en place par le Département,

Atteste avoir sollicité l'aide nationale de la Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire ou de d'un montant de €,

Atteste avoir sollicité « la bonification » de l'aide départementale de la Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire ou de d'un montant de €,

Atteste avoir sollicité l'aide de la Mutualité sociale agricole de Bourgogne ou de d'un montant de €,

Atteste avoir sollicité d'autres aides (par ex. : comité d'entreprise....) d'un montant de €.

Atteste ne pas être inscrit(e) dans une formation professionnelle ou autre dispositif prenant en charge la totalité des frais de formation,

Atteste avoir reçu de l'organisme de formation une proposition de stage en matière d'animation ou d'encadrement.

Cette aide prend la forme d'une déduction immédiate sur le coût de la formation facturée au jeune ou à sa famille, équivalente à :

90 € pour une session d'approfondissement du BAFA (joindre la facture)

150 € pour une session générale du BAFD (joindre la facture).

Pour bénéficier de cette réduction, le(la) stagiaire doit :

◆ être âgé(e) de moins de 25 ans,

◆ résider en Saône-et-Loire,

◆ ne pas être inscrit(e) à une formation professionnelle ou tout autre dispositif prenant en charge la totalité des frais de formation pédagogique,

◆ remplir la fiche ci-jointe et la remettre à l'organisme de formation.

Le Département rembourse l'organisme de formation à hauteur des déductions effectuées, après réception du procès-verbal des sessions réalisées et des attestations renseignées.

À..... le.....

Signature du stagiaire
et cachet de l'organisme